

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**10 FÉVRIER 2020
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 10 février 2020, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Date d'échéance pour le compte de taxes 2020
- Changement de paiement pour le service de la dette
- Taxes sur le coefficient d'occupation au sol
- Nature des travaux ajoutés au règlement 885
- Tenue du registre sur le règlement 918

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

2020-093 Adoption – Règlement 300-8 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements afin de modifier le mode de calcul des échéances

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 300-8 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements afin de modifier le mode de calcul des échéances.

ADOPTÉE.

2020-094 Adoption – Règlement 885-1 modifiant le règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés afin de porter les dépenses et l'emprunt autorisé à 5 944 000 \$

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 885-1 modifiant le règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés afin de porter les dépenses et l'emprunt autorisé à 5 944 000 \$.

ADOPTÉE.

2020-095 Adoption – Règlement 919 décrétant une taxe sur le coefficient d'occupation du sol en milieu commercial ou industriel pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 919 décrétant une taxe sur le coefficient d'occupation du sol en milieu commercial ou industriel pour l'année 2020.

ADOPTÉE.

**2020-096 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-012
Modification du bâtiment principal
146 à 150, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2020-01-005 du 5 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-012, afin de permettre la modification du P.I.I.A. autorisé par la résolution 2018-221 permettant la construction d'un bâtiment principal sis au 146 à 150, rue Sainte-Anne, le tout tel que présenté sur les plans concepts de Martin Desgagné, dossier « Nouveau bâtiment de 2 étages multi-logement locatif Aménagement de (3) logements Résidence du 146-150 rue Ste-Anne, Varennes, QC. », déposés par courriel le 30 janvier 2020.

Le bâtiment principal est sis au 146 à 150, rue Sainte-Anne, sur le lot 25 du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

Le requérant est avisé que le dépôt de garantie sera retenu par la Ville dans l'hypothèse où la construction du bâtiment n'était pas réalisé intégralement selon le plan soumis.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 15.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA